AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2355

Tout le territoire de la ville et secteur de Saint-Canut

VILLE DE MIRABEL

Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 15 octobre 2019 a adopté le « Projet de règlement numéro PU-2355 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- ajouter les définitions de « chemin agricole » et de « remblai »;
- modifier la définition de « remblayage »;
- préciser les normes applicables lors de la modification de la topographie dans le cadre de travaux portants sur un chemin agricole;
- préciser les dimensions maximales d'un chemin agricole;
- permettre une marge avant secondaire de 6,0 mètres pour les habitations unifamiliales contiguës dans la zone H 5-85 ».

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2355 est bien décrit dans le titre et est illustré au plan ci-dessous :

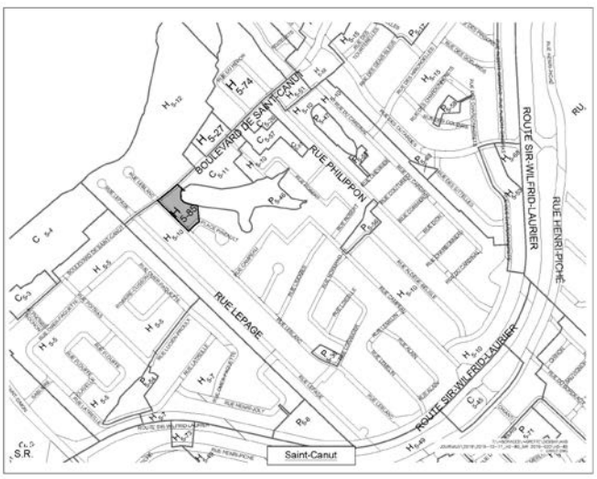

QUE ce projet de règlement concerne tout le territoire de la ville de Mirabel et le secteur de Saint-Canut.

QUE ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil le 11 novembre 2019, à 19 h 30, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement peut être consulté au bureau du greffe, au 14111, rue Saint-Jean, Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30.

Donné à Mirabel, ce 23 octobre 2019

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate